

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 121

**Objet : Aménagement d'un itinéraire cyclable d'intérêt supra-communal à Terdegghem (Taerte Straete) -
Sollicitation d'un fonds de concours et maîtrise d'ouvrage déléguée**

Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (55) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (20) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL





SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_121

Objet : Aménagement d'un itinéraire cyclable d'intérêt supra-communal à Terdeghem (Taerte Straete) - Sollicitation d'un fonds de concours et maîtrise d'ouvrage déléguée

Cœur de Flandre agglo a adopté, lors du conseil communautaire du 6 juillet 2021, son schéma directeur des aménagements cyclables ainsi que son règlement relatif à la voirie cyclable. Ces documents ont notamment prévu différents axes d'aménagements cyclables (d'intérêt communautaire, d'intérêt supra-communal et d'intérêt local) et en fonction de ces axes, différents niveaux d'intervention financière de l'intercommunalité.

Dans le cadre de travaux d'entretien de voirie rue Taerte Straete, la commune de Terdeghem souhaite aménager cette rue en « voie verte ».

La création de cette « voie verte » relève du réseau dit supra-communal (prise en charge à 75% du reste à charge territorial des aménagements cyclables par Cœur de Flandre agglo).

La commune de Terdeghem a par ailleurs sollicité Cœur de Flandre agglo pour mettre en place la signalétique verticale de ces aménagements verticales, par le biais d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

La répartition financière de l'opération (en matière d'aménagements cyclables) est la suivante :

	Commune de Terdeghem	Cœur de Flandre agglo	Total
Aménagements cyclables	13 552,75 € HT (25 % du reste à charge territorial)	40 658,25 € HT (75 % du reste à charge territorial)	54 211 € HT
Signalétique verticale	4 500 € HT		4 500 € HT
Total	18 052,75 € HT	40 658,25 € HT	58 711 € HT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5214-16 V ;

Vu les statuts de Cœur de Flandre agglo, notamment la compétence en matière d'organisation de la mobilité ;

Il vous est proposé :

- de solliciter le versement par la Commune de Terdeghem d'un fonds de concours correspondant à 25 % du montant des travaux d'aménagements cyclables (montant estimatif de 13 552,75 €) au titre de la réalisation d'aménagements cyclables d'intérêt supra-communal rue Taerte Straete à Terdeghem,
- de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée afin d'assurer les travaux de signalétique verticale,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette délibération.

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,
Pour extrait certifié conforme,

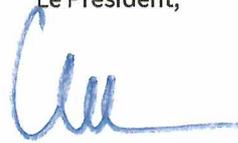
Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE



Le Président,



Valentin BELLEVAL

